



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

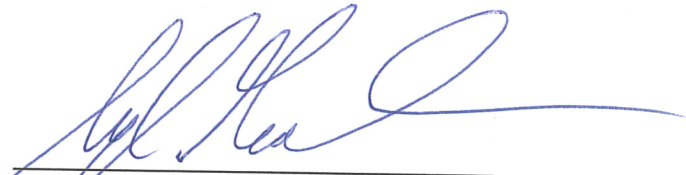
AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-012 concernant la « Tarification du centre de formation incendie de la Vallée-du-Richelieu ».

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que lors d'une assemblée ordinaire tenue le mercredi 9 septembre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté à l'unanimité le Règlement 2020-012.

Le règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté au siège social de la Régie situé au 990 rue Dupré, Beloeil durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Beloeil le 10 septembre 2020.



Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière